



LSAP

Section Commune de Bettembourg

Bettembourg, le 4 septembre 2021

Monsieur le Bourgmestre,
Madame, Monsieur les échevins,

Par la présente nous vous prions de bien vouloir porter à l'ordre du jour du conseil communal du vendredi, 8 octobre 2021 la motion suivante :

MOTION 20

Le conseil communal,

Considérant que l'objectif principal du Pacte logement 2.0 est de soutenir les communes comme premier partenaire du gouvernement dans le développement de logements, notamment celui des logements abordables, et de la qualité résidentielle autour de trois objectifs opérationnels :

1. L'augmentation de l'offre de logements abordables et durables au niveau communal ;
2. La mobilisation du potentiel foncier et résidentiel existant au niveau communal ;
3. L'amélioration de la qualité de résidentielle.

Considérant que le Pacte logement 2.0 qui s'étend jusqu'au 31 décembre 2032 engendrera une série de décisions importantes qui devraient être prises avec la participation de toutes les parties prenantes, dans le respect du principe démocratique.

invite le collège échevinal

à instaurer une Commission consultative logement (CCL) pour les besoins du Pacte logement 2.0.

A soumettre tout projet de décision stratégique dans le cadre du Pacte Logement 2.0 à un débat au Conseil communal.

Les conseillers de la fraction LSAP

Roby Biber, Guy Frantzen, Sylvie Jansa,
Patrick Hutmacher, Marco Estanqueiro, Michel Waringo